



Le Directeur Général

JPH/CPL

Monsieur le Président
SASP OLYMPIQUE DE MARSEILLE
La Commanderie
33 traverse La Martine
13425 MARSEILLE CEDEX 12

Recommandé A.R.

COMMISSION DES COMPETITIONS

NOTIFICATION DE DECISION

| | | | |
|------------|---|-----------|--------------|
| Réunion du | 07/10/2010 | Président | André PREAUD |
| Présents | Alain DELMER, André FLAMANT, Jean-Paul GREAUD, Jean-Jacques LABRUYERE, André PREAUD, Jean-Pierre VAILLANT | | |
| Assistent | Arnaud ROUGER, Bernard DOCQUIERT | | |
| Dossier | SECURITE | | |

DECISION

La Commission,
considérant la rencontre PSG/OM prévue le 7 novembre 2010 à 21h00 et le match OM/PSG comptant pour la 28ème journée de Ligue 1,
considérant la politique générale de sécurisation des matchs de football menée par l'Etat, la LFP et les clubs,
considérant l'article 354bis du Règlement des compétitions permettant de moduler la capacité de l'espace visiteur pour des questions de sécurité,
considérant les graves incidents intervenus au cours des dernières saisons et en particulier lors de la saison 2009/2010,
après en avoir informé préalablement les pouvoirs publics,
décide,
la fermeture de l'espace visiteur du Parc des Princes (tribune F) aux supporters marseillais pour la rencontre PSG/OM prévue le 7 novembre 2010 à 21h00 et,
la fermeture de l'espace visiteur du Stade Vélodrome aux supporters parisiens pour la rencontre OM/PSG comptant pour la 28ème journée de Ligue 1.

Pour le Président de la Commission,


Jean-Pierre HUGUES

07/10/2010